

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ, TENUE À LA SALLE GILLES-MOREAU LE 3 SEPTEMBRE 2019

Membre(s) présent(s) : Suzette de Rome, Claude Caron, Emmanuelle Garnaud,
Marie Diament

Membre(s) absent(s) : Jacqueline Poirier et Stéphane Fraser

Tous formant quorum sous la présidence du maire Vincent More

Est aussi présente : Line Petitclerc, directrice générale et secrétaire-trésorière

1. Mot de bienvenue à l'assemblée

La séance débute à 19 h 30 avec le mot de bienvenue à l'assemblée par Vincent More.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

ATTENDU QUE la lecture de l'ordre du jour de la présente séance a été faite à l'assemblée;

CONSIDÉRANT QU'une modification est apportée par le conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Marie Diament et Emmanuelle Garnaud respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents :

2019-09-392 QUE le conseil municipal adopte l'ordre du jour avec l'ajout du point 32 : Collectes supplémentaires des matières organiques 2020 et subséquentes.

ADOPTION ET SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 5 août 2019

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie dudit procès-verbal, qu'ils en ont pris connaissance et renoncent donc à sa lecture lors de la présente séance;

CONSIDÉRANT QU'aucune modification n'a été apportée par le conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Emmanuelle Garnaud et Claude Caron respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents :

2019-09-393 QUE le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance du 5 août 2019.

INFORMATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

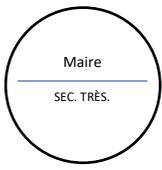
4. Information de la mairie

Le maire informe qu'il a eu des rencontres avec l'ATR, URLS et MAMH concernant le projet d'Espace-Multifonctions de la piscine. Il était accompagné de la conseillère Suzette de Rome et la directrice générale. La tournée des ministères et organismes pouvant nous soutenir continuera à se faire dans le prochain mois. Nous avons été informés que le programme d'Infrastructures fédéral-provincial devrait être annoncé cet automne, ce programme offre un financement à hauteur de 33% par le fédéral, 33% provincial et 33% milieu et municipalité.

Le 15 septembre aura lieu l'inauguration du Parc de l'Anse.

Nous avons adopté une résolution de contrôle intérimaire, pour le moment aucun changement d'usage n'est possible pour les bâtiments du patrimoine religieux. Nous déposerons un projet de modification de règlement de zonage dans les prochains mois.

Nous enverrons notre candidature pour le projet de Diagnostic de l'attractivité rurale qui se réalisera avec la MRC. C'est un projet intéressant qui pourrait nous aider à dynamiser encore plus notre municipalité.



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

5. Information des conseiller (ère)s

Suzette de Rome nous informe que les administrateurs du Camp littéraire Félix ont voulu nous rencontrer pour des stages et ateliers littéraires auxquels participent des auteurs connus. Ils voudraient revoir le camp se faire à Notre-Dame-du-Portage, il y a cet été un atelier à l'Auberge sur Mer.

ADMINISTRATION ET GESTION MUNICIPALE

6. Bonification des sentiers sportifs : demande d'aide financière au Fonds de soutien à la ruralité

CONSIDÉRANT l'impact important du projet **Bonification des sentiers sportifs de la municipalité de Notre-Dame-du-Portage** pour le rayonnement et l'amélioration du cadre de vie de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire améliorer la gamme d'activités hivernales en loisirs offerts sur son territoire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Suzette de Rome et Marie Diamant respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents :

2019-09-394

QUE le conseil municipal autorise Line Petitclerc, directrice générale, à procéder au dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Fonds de soutien à la ruralité de la MRC de Rivière-du-Loup ; et confirme sa participation financière au projet pour un total de 24 774 \$, dont 12 974 \$ provient du budget général de fonctionnement 2019 et 11 800 \$ sera prévu au budget 2020, montant déjà planifié au Plan triennal d'immobilisation présenté en 2019.

7. Achat d'un côte-à-côte : soumissions

ATTENDU QUE la municipalité veut bonifier ses sentiers sportifs et que des outils supplémentaires sont nécessaires à son entretien;

CONSIDÉRANT QUE l'achat d'un côte-à-côte est l'un des outils essentiel pour l'entretien des sentiers sportifs;

CONSIDÉRANT QUE trois soumissions nous sont parvenues et que le meilleur prix pour le côte-à-côte est de 26 800\$ avant taxes avec Garage N. Thiboutot Inc.;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Claude Caron et Emmanuelle Garnaud respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents :

2019-09-395

QUE le conseil municipal mandate Line Petitclerc, directrice générale, à faire l'acquisition d'un côte-à-côte au prix de 26 800 \$ avant taxes.

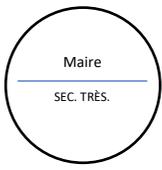
8. Avis de motion pour un projet de règlement modifiant le Règlement de zonage

Un avis de motion est donné par Suzette de Rome pour l'adoption ultérieure du projet de règlement numéroté 2019-08-399 et intitulé « Projet de règlement modifiant le règlement de zonage ».

9. Transfert du fonds de prévoyance Égouts Parc de l'Amitié (59-131-10-062) au poste de dépense entretien et réparation Traitement égouts Parc de l'amitié

ATTENDU QUE des travaux d'entretien ont été faits pour le système d'égouts du Parc de l'Amitié pour un montant de 1665,62 \$;

ATTENDU que ces travaux d'entretien n'avaient pas été prévus dans le budget 2019 mais étaient nécessaires au bon fonctionnement du système;



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

CONSIDÉRANT QU'un fonds de prévoyance pour le système d'égouts du Parc de l'Amitié existe pour les dépenses non planifiées;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Emmanuelle Garnaud et Claude Caron respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents :

- 2019-09-396** QUE le conseil municipal transfère 1 665,62 \$ du fonds de prévoyance Égouts Parc de l'Amitié (59-131-10-062) au poste de dépense entretien et réparation Traitement égouts Parc de l'amitié.

10. Festival aérien : rapport et remerciements

Nous sommes heureux que le festival se soit bien passé. Les organisateurs ont donné un très beau spectacle au public. La seule difficulté se situe au niveau des fermetures du viaduc pendant tout le week-end et des sorties et entrées de l'autoroute 20 à Notre-Dame-du-Portage. Ces fermetures devaient être limitées aux heures de spectacle aérien pour ne pas poser un problème aux résidents de la municipalité. Un accès limité devrait aussi être toléré sur le viaduc (camions de travail, tracteurs de ferme, etc...).

Motion de remerciements à nos trois signaleurs qui étaient de service lors du Festival aérien. Il s'agit de Keven Desjardins, Thierry Côté et Félix Roy. Ils ont eu à affronter des automobilistes qui n'étaient pas heureux de devoir faire des détours à cause des routes fermées pour l'événement.

11. Demande d'aide financière pour la mise en place d'infrastructures de gestion durable des eaux de pluie à la source (PGDEP)

ATTENDU QUE la municipalité est admissible au programme de soutien aux municipalités dans la mise en place d'infrastructures de gestion durable des eaux de pluie à la source (PGDEP);

ATTENDU QUE la municipalité désire présenter une demande d'aide financière pour faire un stationnement vert permettant une meilleure gestion des pluies sur le terrain en pente faisant le coin de la route de la Montagne et de la côte de l'Église;

ATTENDU QUE les travaux d'un montant maximal de 100 000 \$ seront faits en 2020 ou 2021;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Emmanuelle Garnaud et Marie Diament respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal:

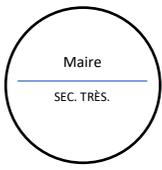
- 2019-09-397** QUE le conseil municipal
- mandate Line Petitclerc, directrice générale, pour présenter une demande d'aide financière auprès du PGDEP pour des travaux occasionnant un maximum de 100 000 \$, 50% sera financé par la municipalité par des travaux en régie interne et par un apport financier ;
 - nomme Keven Desjardins, coordonnateur de la voirie, chargé de projet pour les travaux.

12. L'entretien des croix du village

Des citoyens se sont offerts pour peindre la croix de chemin du Parc de l'Anse. Nous les remercions et nous offrirons la peinture.

13. Rencontre avec l'évêque de La Pocatière

Le maire accompagné de la conseillère Suzette de Rome et de la directrice générale ont rencontré l'évêque de La Pocatière, l'Économe et le Vicaire général de l'Évêché de la Pocatière pour les sensibiliser sur l'importance de la Place de l'église, qui est au cœur du



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

village. Le Conseil municipal considère que cet endroit doit demeurer un espace communautaire et ouvert à la population de la municipalité. Le maire a également mentionné le désir du conseil municipal de continuer les négociations pour un transfert de propriété des bâtiments du noyau religieux.

14. Résolution pour l'attractivité d'une municipalité rurale

CONSIDÉRANT QUE le printemps 2018 a donné lieu à un colloque réunissant des représentants de municipalités et de comités de développement du territoire de la MRC de Rivière-du-Loup, colloque dont l'un des thèmes était l'attractivité;

CONSIDÉRANT QUE cet événement a permis de constater l'importance de l'enjeu de l'attractivité;

CONSIDÉRANT QUE le sous-comité de travail du Comité d'analyse (Fonds de soutien à la ruralité) de la MRC Rivière-du-Loup a élaboré une proposition de projet répondant au besoin exprimé, lequel projet serait dans un premier temps réalisé avec une seule municipalité dans une phase dite « pilote »;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Rivière-du-Loup a convenu de lancer un appel de candidatures visant à réaliser un projet ayant pour but de renforcer le potentiel d'attractivité d'une municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le sous-comité de travail du Fonds de soutien de la ruralité accompagnera la municipalité retenue tout au long de la réalisation du projet ainsi que lors de la mise en œuvre du plan d'actions qui en découlera;

CONSIDÉRANT QUE le Living Lab en Innovation Ouverte (LLIO) du Cégep de Rivière-du-Loup (ci-après nommé : le consultant) assistera toute la démarche par le biais de ressources professionnelles dont le mandat est défini à l'intérieur d'un cahier de charges élaboré par le sous-comité de travail;

CONSIDÉRANT QUE les honoraires facturés par le consultant dans le cadre de la réalisation de ce mandat seront entièrement assumés par le Fonds de soutien à la ruralité de la MRC de Rivière-du-Loup;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Notre-Dame-du-Portage souhaite bénéficier des retombées de la réalisation d'un tel projet et accepte d'y affecter dans un premier temps les ressources humaines et matérielles requises;

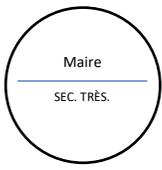
EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Suzette de Rome et Claude Caron respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents :

2019-09-398

QUE le conseil municipal :

1. Dépose sa candidature, en démontrant un intérêt significatif dans le fait d'attirer de nouveaux résidents et de retenir ceux en place, et ce, en prenant les engagements requis pour le bon déroulement du projet de même que pour les suites à y donner;
2. Accepte, en contrepartie, de prendre les engagements suivants :
 - a. Mettre en place un comité de suivi local (comité de cocréation) composé, notamment, d'un élu municipal (Marie Diamant), de la direction générale de la municipalité, de deux (2) citoyennes très impliquées dans la communauté qui sont prêtes à mettre un investissement en temps d'environ 10 heures par mois pendant environ 7 mois (Rose-Marie Lafrance et Mélanie Bergeron);
 - b. Mandater Line Petitclerc de la direction générale, qui sera accompagnée d'une ressource externe expressément mandatée pour ce dossier, à collaborer avec le consultant tout au long du mandat (environ 3 heures par semaine pour environ 7 mois);
 - c. Mettre en place les conditions nécessaires au bon déroulement de la démarche avec le consultant et à la participation des membres du comité local, la salle Gilles-Moreau et la salle de conférence du bureau municipal seront offertes gratuitement pour toutes les rencontres ainsi que l'impression de documents, l'accessibilité aux documents, collations et repas pourraient également être offerts lorsqu'il y aura des besoins en ce sens;



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

- d. Rendre disponible et accessible, au consultant, l'information requise pour la réalisation du mandat;
- e. Affecter les ressources (financières et autres) nécessaires à la mise en place de pistes d'action identifiées et priorisées par le comité en conclusion de la démarche;
- f. Collaborer à l'évaluation de la démarche;
- g. Collaborer à la réalisation d'une rétrospection deux ans après le dépôt des pistes d'action priorisées;
- h. Accepter que la démarche puisse être reproduite par la suite dans d'autres municipalités du territoire;
- i. Rendre disponible 2 représentants de la municipalité pour une rencontre d'échanges avec le comité de sélection, d'une durée d'une heure le lundi, 23 septembre entre 13 h et 15 h.

15. Tarif du lieu d'enfouissement technique pour l'année 2020

ATTENDU QUE la Ville de Rivière-du-Loup a transmis au conseil les nouveaux tarifs d'enfouissement technique pour l'année 2020;

CONSIDÉRANT QUE le conseil en a pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Emmanuelle Garnaud et Marie Diament respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

2019-09-399 QUE le conseil municipal approuve les tarifs du lieu d'enfouissement technique pour l'année 2020 tels que transmis le 21 août 2019 par la greffière adjointe de la ville de Rivière-du-Loup.

16. Location du champ municipal à Francis Caron

ATTENDU QUE M. Francis Caron a fait une demande de renouvellement de la location du terrain municipal, portant le matricule 4 530 045;

ATTENDU QUE M. Francis Caron ne peut plus, comme stipulé dans l'entente précédente, épandre des matières fertilisantes sur ce terrain puisque cette pratique ne respecte pas les nouvelles normes en raison des puits mis en fonction par la municipalité ces dernières années;

ATTENDU QUE M. Francis Caron réitère son intérêt d'entretenir ce champ et propose une location annuelle de 200 \$, payable le 1^{er} novembre de chaque année, et cela pour un minimum de 4 ans;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Marie Diament et Emmanuelle Garnaud respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents,

2019-09-400 QUE le conseil mandate Vincent More, maire, et Line Petitclerc, directrice générale, à signer une entente entre la municipalité de Notre-Dame-du-Portage et M. Francis Caron au tarif de 200 \$ par année pour une durée de 4 ans, soit pour les années 2020 à 2023

17. Contribution municipale à la biennale de Livres d'artistes au Portage 2020

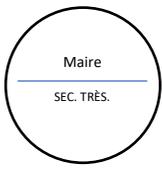
ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de contribution d'Hétéroclite – La boîte à culture – afin de participer à l'événement « Livre d'artistes au Portage »;

CONSIDÉRANT QUE cette demande s'accorde avec la politique en place et que la Municipalité désire y contribuer;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'un événement très apprécié par un public de plus en plus nombreux et même de l'extérieur de la région;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Suzette de Rome et Marie Diament respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents,



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

2019-09-401 QUE le conseil souhaite contribuer à l'événement pour un montant de 3 000 \$ et la gratuité de la salle Gilles-Moreau du 23 au 28 septembre 2020, l'assurance pour les œuvres durant l'événement ainsi que la promotion de l'événement.

AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

18. Demande de dérogation mineure au 330, route de la Montagne

ATTENDU QUE la demande vise à obtenir une recommandation favorable au conseil municipal afin de rendre conforme la marge latérale du bâtiment existant, la marge prescrite est de 3 mètres et le bâtiment est situé à 1.14 mètre de la ligne latérale.

- L'article 6.1.1 du règlement de zonage 90-06-127 régit les normes d'implantation relatives aux marges de recul;

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage au chapitre 6.1.1 Marge de recul prescrit à la grille de spécifications est de 3 mètres;

CONSIDÉRANT QUE le but de cette demande est de rendre conforme la marge latérale gauche de 1.14 mètre;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'urbanisme recommande de faciliter l'intégration de bâtiments résidentiels sur son territoire et considérant que le bâtiment a été construit avant l'entrée en vigueur des derniers règlements de zonage;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est déposée en conformité avec les exigences du règlement 2004-05-232 sur les dérogations mineures;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil municipal d'autoriser cette dérogation afin de rendre conforme la marge de recul latérale de 1.14 mètre telle qu'identifiée sur le plan d'arpenteur de la firme CPLC Inc. numéro de dossier 0061RDL-1.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Emmanuelle Garnaud et Claude Caron respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents :

2019-09-402 QUE le conseil municipal autorise cette dérogation.

19. Suivi du Comité consultatif en urbanisme (CCU)

426, route du Fleuve (aménagement du terrain)

ATTENDU QUE la demande consiste à rendre conformes les travaux de nettoyage du terrain par déblai et remblai exécutés avant d'obtenir un permis de la municipalité;

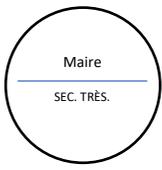
CONSIDÉRANT QUE le demandeur a reçu un avis de non-conformité lui demandant de transmettre tous les documents exigés par règlement afin de vérifier la conformité des travaux;

CONSIDÉRANT QU'aucun des documents exigés n'a été transmis et qu'aucun projet relatif à l'avenir de cette propriété n'a été transmis tel qu'exigé au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ainsi que ceux exigés au règlement sur les permis et certificats avant l'exécution de certains travaux;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil de refuser la demande et de maintenir l'avis de non-conformité, d'exiger du propriétaire tous les documents nécessaires pour l'analyse du projet. Dans le cas contraire, de prendre les recours légaux appropriés.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Claude Caron et Emmanuelle Garnaud respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents :



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

2019-09-403 QUE le conseil municipal refuse de régulariser la situation et demande au demandeur de fournir les documents exigés par règlement et nécessaires à l'analyse du dossier; sinon des recours légaux appropriés seront pris.

716, route du Fleuve (transformation)

ATTENDU QUE la demande consiste à ajouter un mur vitré sous la galerie avant, du côté gauche, au niveau du sous-sol;

CONSIDÉRANT QUE les travaux respectent l'ensemble des objectifs et critères du PIIA;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil municipal d'autoriser les travaux tels que demandés.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Marie Diament et Emmanuelle Garnaud respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents :

2019-09-404 QUE le conseil municipal autorise les travaux tels que demandés.

409, route du Fleuve (transformation)

ATTENDU QUE la demande consiste à agrandir l'ouverture de la porte de garage pour en installer une nouvelle qui sera de 10 pi x 10 pi et de la même couleur;

CONSIDÉRANT QUE les travaux respectent l'ensemble des objectifs et critères du PIIA;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil municipal d'autoriser les travaux avec les recommandations suivantes :

- La porte devra être identique à celle présentée dans la soumission portant le numéro 1907748-4 en annexe à la demande ;
- Le cadrage et les éléments décoratifs autour de la porte devront être les mêmes.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Marie Diament et Claude Caron respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents :

2019-09-405 QUE le conseil municipal se range à l'avis du CCU mentionné ci-dessus et autorise les travaux en recommandant que la porte soit identique à celle présentée dans la soumission et que le cadrage et les éléments décoratifs autour de la porte demeurent les mêmes.

472, route du Fleuve (rénovation extérieure)

ATTENDU QUE la demande consiste à rénover le revêtement extérieur des murs latéraux et avant de la résidence;

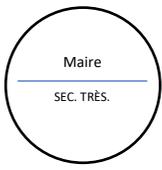
CONSIDÉRANT QUE la couleur et l'architecture des matériaux choisis respectent l'ensemble des objectifs et critères du PIIA;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil municipal d'autoriser les travaux tels que demandés et recommande que si le propriétaire désire rénover la galerie, il doit présenter une nouvelle demande pour analyse.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé Emmanuelle Garnaud et Marie Diament respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents :

2019-09-406 QUE le conseil municipal autorise les travaux tels que demandés mais si le propriétaire désire rénover la galerie, il devra présenter une nouvelle demande pour analyse.



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

355, route du Fleuve

ATTENDU QUE Gaston Lamarre, inspecteur municipal, informe le comité qu'il a eu des discussions avec l'architecte pour le projet du 355, route du Fleuve et que les exigences de la résolution du conseil numéro 2019-07-361 posent certaines interrogations :

- Concernant les ventilateurs de type Maximum, l'architecte indique qu'ils seront enlevés et que la ventilation de la toiture sera faite par les pignons;
- Concernant l'harmonisation de la géométrie des pignons, l'architecte indique que la forme des pignons est faite selon la toiture où ils sont localisés. Par contre, le dessous des petits pignons sera ajusté en apparence.

CONSIDÉRANT QUE les nouvelles informations sur l'harmonisation des pignons respectent l'ensemble des objectifs et critères du PIIA;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil municipal d'autoriser les travaux tels que demandés et recommande autant que possible d'utiliser l'apparence du pignon de l'entrée principale.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Marie Diament et Emmanuelle Garnaud respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents :

2019-09-407 QUE le conseil municipal autorise les travaux tels que demandés et recommande autant que possible d'utiliser l'apparence du pignon de l'entrée principale.

20. Nomination pour le poste à pourvoir du CCU

ATTENDU QU'il y a un siège vacant au CCU depuis la démission de M. Bertrand Ouellet au siège no 5;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu la candidature de Julie Robertson pour le poste vacant ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Suzette de Rome et Marie Diament respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents :

2019-09-408 QUE le conseil municipal est heureux de nommer Julie Robertson comme membre du CCU afin de terminer le mandat du siège no 5 qui prend fin en décembre 2019.

21. Demande d'autorisation CPTAQ pour le lot 6 131 372

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une demande de Mme Jeannine St-Pierre Bérubé et M. Marcel St-Pierre du 22, rue Bérubé afin d'obtenir une recommandation du conseil municipal auprès de la CPTAQ;

CONSIDÉRANT QUE la demande consiste à l'acquisition du lot 6 131 372 du cadastre du Québec, division d'enregistrement Témiscouata à Notre-Dame-du-Portage;

CONSIDÉRANT QUE le but de cette acquisition consiste à conserver le lot avec un usage agricole et éviter son morcellement;

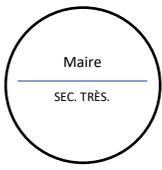
CONSIDÉRANT QUE l'achat de cette parcelle de terrain n'affecte en rien le potentiel des sols, puisque le secteur est actuellement agricole et qu'il le restera, l'acquéreur est actuellement propriétaire des lots contigus au sud-ouest du lot concerné;

CONSIDÉRANT QUE l'utilisation à des fins agricoles ne sera pas affectée, l'acquéreur est producteur forestier et désire poursuivre l'activité agricole sur ce lot;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a aucune production animale dans le secteur ;

CONSIDÉRANT QUE la disponibilité d'un autre emplacement sur le territoire ne peut être considéré pour cette demande;

CONSIDÉRANT QUE pour procéder à l'acquisition du lot 6 131 372 une demande d'autorisation doit être présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ);



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

CONSIDÉRANT QUE, selon le plan fourni par le demandeur, la superficie visée par cette demande représente 21 888.9 m² (mètres carrés);

CONSIDÉRANT QUE ce projet n'a aucun impact négatif sur le potentiel agricole de ce lot et des lots voisins;

CONSIDÉRANT QUE cette demande n'amène aucune contrainte négative résultant de l'application des lois et règlements, notamment en matière d'environnement et plus particulièrement pour les établissements de production animale;

CONSIDÉRANT QUE cette demande n'a aucun effet négatif sur l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Marie Diamant et Emmanuelle Garnaud respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents :

2019-09-409

QUE le conseil municipal de Notre-Dame-du-Portage appuie cette demande d'autorisation puisqu'elle permettra au propriétaire de poursuivre ses activités agricoles tout en assurant la pérennité agricole de ce lot.

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

22. Activités à venir : programmation et pique-nique en blanc

La programmation de loisirs d'automne a pour thème « Un automne à tomber dans les pommes » et sera distribuée le 6 septembre aux résidents. De belles activités sont offertes et nous espérons qu'elles sauront plaire à tous. Les inscriptions débutent le jeudi 5 septembre;

La Fête de l'automne se tiendra le 15 septembre dès 11 h 30; venez festoyer vêtus de blanc pour un pique-nique en blanc dans un décor en blanc. De la musique, des surprises, du maïs, des pommes, maquillage pour enfants, et bien sûr l'inauguration de notre superbe parc de l'Anse dès 11 h 30. Le député Denis Tardif sera des nôtres pour l'inauguration.

Nous avons besoin de BÉNÉVOLES pour l'activité. Écrivez-nous ou passez nous voir au bureau municipal pour nous signifier votre intérêt. L'implication de la population sera la clef de cette activité.

Pêche à l'éperlan – 28 septembre au quai municipal à 13 h 15 (si pluie, remis au lendemain).

Événement artisanal – 28 et 29 septembre au Chalet des sports (samedi 14 h à 18 h et dimanche de 10 h à 16 h).

23. Impliquez-vous dans votre milieu, devenez membre du Comité des loisirs!

Le comité des loisirs a besoin de vous et de vos idées. Voici la personne ressource qui vous informera sur le comité :

- Comité des loisirs : Rachel Bolduc, coordonnatrice aux loisirs, culture et vie communautaire : 418 862-9163, poste 225 ou par courriel à loisirs@notre-dame-du-portage.ca

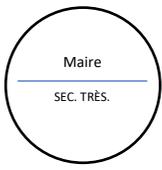
24. Course du Portageur : protocole d'entente

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de renouveler l'entente de la Course du Portageur avec la municipalité;

ATTENDU QUE la Course du Portageur se tiendra le samedi 5 octobre prochain sur la route du Fleuve à Notre-Dame-du-Portage pour sa onzième année;

ATTENDU QUE l'événement a attiré plus de 500 participants l'an dernier dans notre municipalité;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite encourager la tenue d'événements sportifs, notamment ceux initiés par des citoyens;



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

ATTENDU QUE la municipalité désire identifier les engagements et les responsabilités de chacun pour la tenue de cet événement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Emmanuelle Garnaud et Claude Caron respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents,

2019-09-410

QUE le conseil municipal mandate Line Petitclerc, directrice générale, et Rachel Bolduc, Coordinatrice en loisirs, culture et vie communautaire, à signer un protocole d'entente entre la municipalité de Notre-Dame-du-Portage et la Course du Portageur en ces termes.

VOIRIE, PARC, HYGIÈNE DU MILIEU ET SÉCURITÉ CIVILE

25. Adoption du règlement no 2019-08-396 sur les limites de vitesse

ATTENDU QUE le paragraphe 4^o du premier alinéa de l'article 626 du Code de la sécurité routière (L.R.Q., c. C-24.2) permet à une municipalité de fixer par règlement la vitesse minimale ou maximale des véhicules routiers dans son territoire;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été déposé lors de la séance du 5 août 2019 et qu'un avis de motion a été donné au cours de la même séance;

CONSIDÉRANT QU'une copie a été remise à chacun des membres du conseil municipal et qu'ils en ont pris connaissance;

CONSIDÉRANT QU'une présentation dudit règlement est faite à l'assemblée et que des copies sont disponibles pour le public sur place, conformément au Code municipal du Québec;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Emmanuelle Garnaud et Suzette de Rome respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents :

2019-09-411

QUE le conseil municipal adopte le règlement no 2019-08-396 sur les limites de vitesse.

26. Politique municipale de sécurité civile

ATTENDU QUE la municipalité désire adopter une politique municipale de sécurité civile afin d'établir les principes et les orientations qui vont encadrer sa démarche de gestion de la sécurité civile,

CONSIDÉRANT QUE cette politique propose une vision globale de la gestion proactive de la sécurité civile;

EN CONSÉQUENCE,

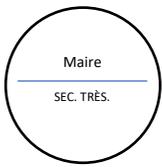
Il est proposé et appuyé par Marie Diament et Suzette de Rome respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents :

2019-09-412

QUE le conseil municipal adopte la politique municipale de sécurité civile et nomme Line Petitclerc, directrice générale pour occuper la fonction de coordonnatrice municipale en matière de sécurité civile.

27. Lancement de l'application IDSIDE-ÉCHO auprès des citoyens

La municipalité lancera dans le prochain mois une campagne de sensibilisation auprès des citoyens de la municipalité pour que tous téléchargent l'application IDSIDE_ÉCHO qui sera utilisée par la municipalité qui leur permettra de recevoir des notifications en cas de mesures d'urgence ou en cas de situation où la municipalité aura à informer rapidement la population (bris d'aqueduc, avis d'ébullition, tempête hivernale, fermeture de routes, etc.



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

28. Octroi d'un contrat de rapiéçage localisé pour le rang 2 (PPA-CE)

ATTENDU QU'une intervention de revêtement mécanisée de la chaussée est nécessaire sur le rang 2 car le pavage est le plus abîmé;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a invité 2 soumissionnaires et que celle de Pavage Francoeur est la plus basse;

CONSIDÉRANT QUE la soumission de Pavage Francoeur est valide et que le coût est estimé à 212,59 \$ la tonne métrique, que 51,74 tonnes seront nécessaires pour couvrir les parties abimées du Rang 2, ce qui porte à 11 000 \$ pour le montant total des travaux, et ce, avant taxes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Marie Diament et Emmanuelle Garnaud respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents :

2019-09-413 QUE le conseil municipal mandate Vincent More, maire et Line Petitclerc, directrice générale, à signer le contrat entre la municipalité et Pavage Francoeur.

29. Demande de services pour entretien du puits NDP-5

ATTENDU QUE la municipalité doit procéder à l'entretien du puits NDP-5;

CONSIDÉRANT QUE cet entretien doit être fait à l'externe par des entreprises qui ont l'expertise;

CONSIDÉRANT QUE 2 soumissions ont été reçues et que celle de Samson et Frères est la moins élevée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Suzette de Rome et Claude Caron respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents :

2019-09-414 QUE le conseil municipal accepte l'offre de services de Samson et Frères pour faire le nettoyage du puits NDP-5 de l'aqueduc au coût de 5416 \$.

30. Plainte pour chats errants – application du règlement sur les animaux

ATTENDU QUE la municipalité reçoit occasionnellement des plaintes pour chats errants;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a un règlement concernant les animaux numéroté 2013-07-333;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Marie Diament et Claude Caron respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents :

2019-09-415 QUE le conseil municipal mandate l'inspecteur municipal à appliquer son règlement no 2013-07-333 en intervenant dans les cas où les chats sont réellement errants et sans propriétaire connu et que les chats présentent un danger pour la population.

31. Rencontre du Comité de sécurité publique de RDL

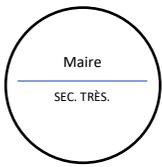
ATTENDU QU'une rencontre est prévue chaque année pour le Comité de sécurité publique de Rivière-du-Loup;

CONSIDÉRANT QUE la conseillère Jacqueline Poirier est déléguée à la sécurité civile et incendie;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Emmanuelle Garnaud et Marie Diament respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents :

2019-09-416 QUE le conseil municipal mandate la conseillère Jacqueline Poirier et la directrice générale Line Petitclerc à représenter la municipalité à cette rencontre annuelle.



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

32. Collectes supplémentaires des matières organiques 2020 et subséquentes

ATTENDU QUE la MRC a proposé à toutes les municipalités de la MRC d'ajouter huit collectes supplémentaires de matières organiques;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité offrait déjà à ses frais ce service de 6 collectes supplémentaires aux citoyens;

CONSIDÉRANT QUE les options offertes pour les trois prochaines années sont à un tarif raisonnable;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Suzette de Rome et Marie Diamant respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents :

- 2019-09-417** QUE le conseil municipal accepte la proposition de la MRC pour offrir huit collectes supplémentaires de matières organiques dans Notre-Dame-du-Portage au coût de 3815,23\$ pour 2020, 3 891,54 pour 2021, 3969,37\$ pour 2022, 4 048.76\$ pour 2023 (option) et 4 129.73\$ pour 2024 (option).

DONS ET PARTICIPATIONS

NIL

SUIVI BUDGÉTAIRE ET APPROBATION DES COMPTES

33. Dépôt des deux états financiers comparatifs - août 2019

ATTENDU QUE les deux états financiers comparatifs du mois sont déposés aux membres du conseil municipal, conformément au Code municipal du Québec.

34. Liste des déboursés approuvés par le conseil ou effectués par délégation août 2019

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie des listes sélectives des chèques et des prélèvements de même que le rapport des salaires nets pour le mois et qu'ils en ont pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Emmanuelle Garnaud et Suzette de Rome respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents :

- 2019-09-418** QUE toutes les autorisations de dépenses et des déboursés effectués par délégation soient approuvées pour un montant totalisant 122 926,40 \$.

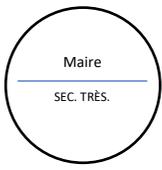
PÉRIODE DE QUESTIONS / RÉPONSES ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

35. Période de questions et réponses (facultatives)

Des citoyens(ne)s posent leurs questions au conseil municipal. Le conseil municipal répond dans la mesure du possible et met en charge sa directrice générale d'effectuer le suivi des questions demeurées sans réponse.

Une question est adressée au conseil municipal concernant la nouvelle signalisation. Une signalisation annonçant qu'il y aura un changement de limite de vitesse un peu plus loin sur la route pourrait être faite sur la route du Fleuve, cela informerait les automobilistes à l'avance du changement de vitesse.

Une suggestion est faite concernant les matières résiduelles : les gens doivent être sensibilisés aux coûts du bac noir ainsi que de l'impact de ne pas recycler ou composter. Seuls les déchets non recyclables et non compostables doivent se retrouver dans le bac noir de déchets.



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

36. Levée de l'assemblée

Sur la proposition de Suzette de Rome, la séance est levée à 20 h 47.

Vincent More
Maire

Line Petitclerc
Directrice générale / secrétaire-trésorière

Je, [maire], atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Vincent More
Maire